

Annexe

Aux dispositions réglementaires des filières AUTO & ELON



« Les enseignantes et enseignants des filières électronique et automatique s'engagent à vous accompagner sur le chemin de la réussite de votre apprentissage.

À vous de vous impliquer avec motivation et sérieux pour parcourir ce chemin sans embûche ! »

Remarques générales

- Les enseignantes et les enseignants des filières électronique et automatique sont là pour vous accompagner dans le processus de votre formation. Pour leur permettre de réaliser cette mission, vous devez leur montrer où sont vos lacunes. Cacher vos lacunes ne nous permettra pas de vous aider et mettra en péril votre formation.
- Afin de profiter au mieux des cours suivis durant votre formation, vous devez vous préparer pour ceux-ci. Ceci n'est possible qu'en révisant les notions théoriques vues précédemment et en effectuant les exercices donnés par votre enseignant, avant de vous rendre aux cours.
- Les notions acquises durant votre formation se construisent comme une pyramide en commençant par la base. Celle-ci doit être solide pour que les étages supérieurs puissent se mettre en place. Afin de vous donner le plus de chance de réussir votre formation, vous devez continuellement consolider ces notions de base.
- Lorsque que vous effectuez un exercice, un montage ou une mesure, vous devez toujours vous poser la question « Pourquoi ? » vous faites chaque opération et « À quoi cela peut-il me servir ? ». La compréhension de ce que vous faites est primordiale pour acquérir les diverses notions nécessaires au métier d'électronicien-ne ou d'automaticien-ne. Il est plus profitable d'effectuer un nombre restreint d'exercices en se posant ces questions, que de faire un grand nombre d'exercices de manière machinale, sans prendre du recul sur sa pratique.
- Pour terminer, garder à l'esprit que vous êtes le moteur de votre formation et que vous travaillez pour vous ! Grâce à votre implication dans le processus de votre apprentissage, tous vos efforts ainsi que ceux de vos enseignants seront récompensés.

Ces conseils sont ceux donnés par des élèves ayant fait la même formation que celle que vous effectuez actuellement !

Points particuliers

Afin que ce qui précède puisse fonctionner, l'école, ainsi que les filières électronique et automatique, fixent un cadre pour le bon fonctionnement de l'enseignement.

Pour éviter toutes sanctions, vous devez respecter les points suivants :

Vie en classe ou laboratoire/atelier

- Être ponctuel. Vous devez être à votre place, prêt à travailler à la deuxième sonnerie. Chaque arrivée tardive sera sanctionnée selon le règlement interne de l'école (art. 22 et 23).
- Il est interdit de consommer en classe quelque victuaille que ce soit. Vos réserves sont dans vos sacs. Seule l'eau en bouteille est autorisée. (art. 37)
- Vous avez toujours avec vous votre matériel (cours, feuilles blanches, calculatrice, etc.) (art. 31). Si ce n'est pas le cas, des sanctions s'appliqueront
- Respecter les règles de politesse.
 - La politesse élémentaire est, de se découvrir en classe.
 - L'utilisation du smartphone est réglementée en classe, suivre les instructions en vigueur.
 - Le casque audio ne se trouve pas autour du cou ni sur la place de travail, mais rangé dans le sac (art. 40).
 - Respecter les règles de politesse lors de conversations en groupes : ne pas couper la parole, laisser son collègue finir de parler...
- La pause de cinq minutes entre les périodes permet de décompresser, de changer de salle et de se rendre aux w.c., celle-ci n'est en aucun cas prévue pour aller fumer une cigarette.
- En cas d'absence aux cours vous êtes responsable de demander à un.e camarade ce qui a été fait lors de votre absence et quels sont les exercices à faire pour la prochaine fois (art. 25).
- Dès le 4^{ème} jour d'absence, vous devez fournir un certificat médical. En cas d'absences répétées, un certificat médical peut être exigé dès le premier jour d'absence.
Lorsqu'un certificat médical doit être fourni, celui-ci doit nous parvenir au plus tard le jour du retour en classe. Un certificat fourni au-delà de la date de retour en classe ne sera pas accepté.
- Lorsque vous quittez votre place de travail en fin de cours, veuillez repousser la chaise contre la table et ramasser tous les papiers et autres déchets. Une poubelle est disponible à cet effet dans chaque classe.
- La demande doit être faite à l'enseignant avant de se déplacer dans une salle de cours.
- Votre tenue vestimentaire doit être correcte et adaptée à un milieu professionnel. Il doit vous être possible de vous rendre à tout moment dans les laboratoires ou ateliers.

Travaux et exercices

- L'étudiant est en possession d'un bloc de feuilles quadrillées, margées et perforées (pas celui de la voisine ou du voisin).
- Ce qui est écrit au tableau doit être relevé. Ce qui est projeté (ex : beamer) et mis en évidence doit être reproduit sur le support de cours.
- Les exercices faits au tableau sont recopiés (incluant la démarche) par l'élève. Ces documents sont propres et lisibles.
- En cas de manque de temps pendant le cours ou de contenu important, il est autorisé de prendre une photo du tableau. Cela engendre automatiquement un devoir obligatoire de rédaction manuscrit à la maison pour la semaine suivante. Une impression de l'image n'est pas considérée comme suffisant en termes d'acquisition de connaissances.
- Classement des documents et organisation des supports :
 - Chaque branche à l'horaire possède un onglet dans un classeur type fédéral 8 cm ou propre à l'institution de formation. Dans cet onglet sont classés les photocopiés, les prises de notes, les exercices et leurs corrigés et enfin les tests et leurs corrigés. On trouvera les documents les plus récents dessus puis les exercices et enfin les tests dessous.
 - Aucune feuille volante ni brouillon illisible n'est toléré. Les documents sont bien rédigés et propres.
- Les travaux qui ne seront pas fournis à la date annoncée seront sanctionnés au niveau de vos notes.
- La bonne tenue de vos cours fait partie intégrante de votre formation (art. 30). Ceux-ci, ainsi que vos exercices, peuvent être ramassés et faire l'objet d'une évaluation. Lors d'une évaluation des travaux de la classe, la note de 1 viendra sanctionner un travail non fait.
- Vous mettez au propre les corrections des travaux écrits faites en classe sous la même forme que les exercices et pour la prochaine leçon.

Tests et travaux écrits

- Les travaux écrits ne sont pas forcément annoncés. Vous devez donc être prêt à chaque leçon.
- La moyenne sera calculée sur un minimum de trois notes par semestre (art. 33).
- La tricherie est sanctionnée de la note "1", sans rattrapage possible (art. 36).
- La qualité de la présentation d'un travail écrit (texte, calcul, dessin ...) compte dans la fixation de la note.

- Toute réclamation implique l'acceptation d'une nouvelle correction de l'ensemble du travail. Aucune réclamation ne sera traitée durant le cours, celle-ci sera discutée lors d'une pause.
- Pour chaque TE, il est précisé si les formulaires, documents, calculatrices, etc. sont autorisés.
- Lorsque les formulaires personnels sont autorisés, seuls sont admis ceux qui respectent les instructions de la commission de qualification cantonale (par exemple, pour la filière de l'électronique : format A5, ne pas contenir d'exercices résolus...).
- **En cas d'absence, la note enregistrée est "1"**. Le test est rattrapé un samedi matin, selon les instructions ci-dessous et les dates figurant sur le semainier de l'année scolaire en cours. La note attribuée annule et remplace le "1" (art. 27).
 - Une note provisoire de 1 est attribuée lorsqu'une évaluation est manquée.
 - L'élève ne peut rattraper son évaluation que s'il a auparavant justifié son absence. Le formulaire de justificatif d'absence doit être transmis dès le retour à l'école.
DUAL : au secrétariat par mail (emy.cpnv@vd.ch).
EM : au maître de classe en main propre (en cas d'impossibilité, il faut l'envoyer par mail au maître de classe et le rapporter à l'école au plus tard le jour du rattrapage)
 - L'élève est responsable de rattraper cette évaluation manquée lors de la prochaine session de rattrapage suivant son absence au test, préalablement justifiée (voir semainier de l'année scolaire en cours).
Aucune convocation n'est envoyée !
- Les absences de longue durée doivent être justifiées par un certificat médical. Les cas particuliers sont à l'appréciation du doyen de l'élève.
- Si l'évaluation n'a pas été rattrapée selon la procédure ci-dessus, la note « 1 » est définitivement attribuée.
- Rappel :
 - L'élève est responsable de :
 - Rattraper la matière traitée
 - Effectuer les devoirs donnés
 - Recueillir les informations transmises à la classe en son absence

L'évaluation des tests tiendra compte des points suivants :

- Faute de calcul
- Absence d'unité
- Absence de forme littérale
- Absence de forme numérique
- Résultat faux avec absence de forme littérale ou/ et absence de forme numérique : compte faux dans le problème (pas admis comme faute de calcul).
- Absence de développement : problème faux

Calcul de la note finale :

- Pour chaque problème d'un TE, le nombre de points attribués est indiqué.
- La note est obtenue de la façon suivante

$$\frac{\text{Nombre de points obtenus}}{\text{Nombre de points max}} \cdot 5 + 1 = \text{Note non arrondie}$$

- Note finale selon barème fédéral arrondie au ½ point.

Marche à suivre pour la résolution d'un exercice de type ELEC, ELAN, ou PHYS

La résolution d'un problème technique commence toujours par le dessin d'un schéma sur lequel sont représentées toutes les grandeurs (données et inconnues).

Le sens des vecteurs indiquant une « différence de potentiel » et l'orientation de la flèche donnant le sens d'un courant doivent correspondre aux conventions définies durant les cours. Ceci doit aussi être transposé dans d'autres matières, comme la physique.

Les relations entre les grandeurs doivent être écrites littéralement. Ce n'est qu'ensuite qu'elles peuvent être écrites avec les valeurs des grandeurs. La réponse est toujours accompagnée de l'unité de la grandeur. Utilisez la notation ingénieur et les préfixes correspondants.

Le cheminement à respecter est décrit à la page suivante.

Marche à suivre pour la résolution d'un exercice

Sortir les points importants, les noter en début de votre résolution.

Lecture de la donnée

Schéma électronique, diagramme vectoriel, schéma d'une installation plus complexe avec l'indication des rendements ...
Placer sur celui-ci toutes les informations importantes, par exemple les flèches de U et I.

Dessiner un schéma (si celui-ci n'existe pas) et y placer les valeurs figurant dans la donnée

L'analyse doit être effectuée en se posant la question « pourquoi » on fait telle opération. Cette réflexion doit être faite en « français » et pas en « mathématique » !

Effectuer ces trois opérations jusqu'à obtenir toutes les informations demandées pour résoudre le problème analysé.

Effectuer l'analyse du problème sur le schéma ou diagramme

Effectuer les calculs et placer les valeurs obtenues sur votre schéma ou diagramme

Vérifier l'ordre de grandeur du résultat obtenu et analyser si celui-ci est plausible

Les calculs doivent être faits selon le modèle suivant :

Valeur recherchée, équation littérale, application numérique, résultat avec l'unité correspondante

Par exemple :

$$U_{R1} = R_1 \cdot I_{R1} = 120 \cdot 35 \cdot 10^{-3} = 4,2 \text{ V}$$

Ce mode de résolution doit être appliqué à tous les exercices.

Le non-respect de cette méthodologie sera sanctionné par une diminution des points obtenus !

Tout non-respect de cette annexe aux dispositions réglementaires des filières AUTO & ELON compromet votre formation entrave le bon fonctionnement de la classe et fera l'objet d'une sanction.

Sanctions

Type	Sanction
Arrivée tardive < 15 min	Arrivée tardive
Arrivée tardive ≥ 15 min	Nombre de périodes de retard + 1 arrivée tardive
Pas prêt.e à la 2 ^{ème} sonnerie (art. 22)	Arrivée tardive
Trois arrivées tardives	Période de retenue
Matériel manquant (art. 37)	Période de retenue
Devoirs non faits	Période de retenue
Devoirs évalués non faits	Note de 1 (voir plus haut)
Comportement non correct	Traitement selon la procédure de gestion des indisciplines ci-dessous

Yverdon-les-Bains, août 2025

La personne en formation soussignée a pris connaissance de cette Annexe aux dispositions réglementaires des filières AUTO & ELON et s'engage à les respecter.

Date :

Signature :